

## Définition du salaire assuré

	Cabinet		Médecin	
▶ <b>Salaire assuré EPARGNE = Salaire ANNONCE</b>				
▶ Mise en place d'un plafond	Oui	Non	Oui	Non
▶ Si Oui, montant forfaitaire	CHF.....		CHF.....	
▶ Mise en place d'une déduction de coordination	Oui	Non	Oui	Non
▶ Si Oui, proportionnalité avec le taux d'activité	Oui	Non	Oui	Non
▶ <b>Salaire assuré RISQUE</b>				
▶ Identique au salaire assuré EPARGNE (SAE)	Oui	Non	Oui	Non
▶ Si Non, montant forfaitaire (max 1.5 x SAE)	CHF.....		CHF.....	

## Composante Epargne

Classe d'âge	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5
18-34 ans	7 %	9 %	12 %	15 %	25 %
35-44 ans	10 %	11 %	15 %	20 %	25 %
45-54 ans	15 %	16 %	18 %	20 %	25 %
54-64/65 ans	18 %	19 %	21 %	20 %	25 %
	<b>549 %</b>	<b>613 %</b>	<b>744 %</b>	<b>855 %</b>	<b>1175 %</b>
<b>Choix du cercle d'assurés</b>	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin

## Composante Risque & Frais

Rente	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Rente invalidité	40 %	50 %	60 %	60 %
Rente de veuf-ve	24 %	30 %	36 %	50 %
Rente d'enfant	8 %	10 %	12 %	12 %

Les rentes ci-dessus sont exprimées en % du salaire assuré Risque

<b>Choix du cercle d'assurés</b>	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin
<b>Restitution avoir de vieillesse en cas de Décès</b>	Cabinet Médecin	Avoirs accumulés et rachats Rachats uniquement		
<b>Capital Décès complémentaire</b>	Cabinet Médecin	100 % du salaire assuré Risque 200 % du salaire assuré Risque 300 % du salaire assuré Risque		
<b>Frais administratifs</b>	▶ 0,4% du salaire assuré compris entre CHF 348,-/assuré/an et CHF 456,-/assuré/an			